



Mardi 18 novembre 2014 à 7h19

La CCI Grenoble supprime 37 postes



La CCI de Grenoble



La direction de la CCI de Grenoble a annoncé au personnel il y a quelques jours, la suppression de 37 postes de travail, dont 15 au groupe formation. Les syndicats doivent organiser une journée de grève et de manifestation devant l'établissement ce jeudi 20 novembre dernier...Et parlent de procédure « Blitzschlag ».

Les salariés de la CCI de Grenoble (à l'exception de ceux de Grenoble Ecole de Management - GEM) ont été convoqués par la direction pour être informés de la suppression de 37 postes. La Direction a présenté cette mesure comme conséquence du prélèvement du gouvernement et de la baisse des recettes fiscales. Des arguments contestés par les syndicats : selon eux, le prélèvement, de l'ordre de 4 M€ (NDLR : - 37 % des ressources fiscales sur 3 ans, auxquels s'ajoutent un prélèvement sur les réserves, qui n'est pas finalisé aujourd'hui, d'une valeur pour le moment de 4 M€ pour Grenoble.) est très mince par rapport aux biens immobiliers, ou thésaurisés. On lit dans un tract : « Il s'agit d'un prélèvement unique, donc il ne peut justifier de licencier du personnel : il ne faut pas confondre les stocks et les flux. [...] Cette CCI a développé de nombreuses ressources commerciales, ou issues de la formation, à partir d'un modèle économique la rendant peu dépendante de la ressource fiscale récurrente appelée à diminuer. » Pour le président Jean-Vaylet, les explications diffèrent un peu : « Dans toute structure, on doit analyser les dépenses, et les recettes, et en fonction de l'évolution, on est amené à changer la taille de la voilure. Dans le futur, nos recettes vont diminuer à cause de la nouvelle loi sur la formation continue, et la diminution de la recette fiscale de l'ordre de - 37 % sur les 3 prochaines années.

C'est un ajustement mineur puisque sur les 48 postes supprimés, 11 sont des postes vacants pour lesquels on ne va pas faire de recrutement. Et sur les 37 postes restants, 50 % ont été reconvertis dans d'autres unités de la chambre plus stratégiques comme GEM, et l'IMT. 25 % partent en pré-retraite. Et il reste donc 25% de personnes dont on va se séparer et qu'on va accompagner. »

On parle de procédure « Blitzschlag », ou éclair. « La manière de procéder est stupéfiante pour supprimer des postes », accuse le tract syndical. Réponse du président : « On est dans un système d'établissement public. On relève du tribunal administratif. Ce sont des procédures spécifiques qui impliquent que ce soit voté en assemblée générale ce qui a été fait au niveau local et régional. Puis très vite on a averti les gens. On est dans un processus normal, mais quand on fait une action de réduction de coûts, il ne faut pas attendre 6 mois. »

Pour ce qui est du groupe formation, situé à quelques mètres de la CCI, on annonce 15 licenciements, 13 postes conservés seulement, pour lesquels les salariés devront re-postuler, y compris à leur propre place. « Pour éviter de faire de l'arbitraire, lorsqu'on redéfinit un service, et qu'on transforme le contenu d'une mission, on a préféré mettre dans le plan l'ensemble des gens, ouvrir de nouveaux postes et eux même postulent sur les postes qui leur conviennent », explique encore Jean Vaylet.

La CCI de Grenoble n'entend pas mettre en place un plan social. Les critères de suppression de poste et de licenciements seraient inconnus des syndicats. La CGT dénonce pour sa part : « La protection de certains directeurs et leur entourage qui perdent pourtant leur service, et le licenciement de seniors qui sont encore loin de la retraite. » Là encore, la version du président Vaylet diffère : « Sur l'effectif total des structure CCI, les 10 licenciement ne représentent que 2% du personnel. On ne fait donc pas de plan de licenciement. Mais toutes les niveaux hiérarchiques sont touchés, depuis un directeur, jusqu'aux collaborateurs. »

Caroline Thermozy-Liaudy